

Contre les Plans Locaux d'Évaluation, Pour le rétablissement d'un baccalauréat national

TOUS EN GRÈVE À PARTIR DU 10 SEPTEMBRE !

EN 2025 COMME EN 2021, IL N'Y A PAS DE BON PLE ! **ABROGATION DE LA RÉFORME BLANQUER**

Lors de la conférence de presse de rentrée du 27 août 2025, Elisabeth Borne a déterré les plans locaux d'évaluation (PLE) mis en place par Blanquer en 2021, comme énième replâtrage des réformes du lycée et du Baccalauréat dont le SNFOLC n'a jamais cessé de demander l'abrogation.

En 2020, Blanquer avait profité du confinement pour remplacer les épreuves terminales et nationales du baccalauréat, par les E3C. Suite à la mobilisation des personnels et des lycéens, les E3C ont été supprimées. Blanquer a profité de la crise sanitaire pour renforcer le poids du contrôle continu et publié le 28 juillet 2021 une note de service demandant de mettre en place des Plans Locaux d'Évaluation (PLE) qui consistent à demander aux enseignants de renoncer eux-mêmes au caractère national du diplôme : à chaque lycée ses critères d'évaluation. La note de service du 28 juillet 2021 « *relative aux modalités d'évaluation des candidats à compter de la session 2022* », mettant en place les PLE, demandait aux enseignants de s'imposer des règles locales d'évaluation et par là-même de renoncer à leur liberté pédagogique individuelle. Tout ça pour dégager le ministre de sa responsabilité et la transférer sur les enseignants et les directions.

Les PLE ont aussitôt été massivement rejetés par l'ensemble des personnels avec le soutien du SNFOLC, si bien qu'ils ont disparu des lycées ou sont devenus une coquille vide.

Dans un rapport de juillet 2023, l'Inspection générale (IGESR) écrivait à dû reconnaître : « *La majorité des enseignants milite pour un retour à la situation quo ante, intégrant également la suppression ou une transformation substantielle de Parcoursup* » ou encore « *Les inquiétudes, nombreuses, se sont exprimées de façon vigoureuse et répétée, de la part d'enseignants aux profils très divers, allant fréquemment jusqu'à l'expression d'une colère et d'un véritable désarroi face à des évolutions à la fois incomprises et perçues comme menaçant le sens même de leur mission d'enseignement. La défiance vis-à-vis d'une institution "qui ne nous écoute pas" est également apparue très fortement* ».

**C'EST TOUTE LA RÉFORME BLANQUER DE 2021 QU'IL FAUT
ABROGER !**

Alors qu'elle ne savait même pas si elle pourrait porter cette nouvelle mesure, la ministre Borne a donc publié une nouvelle note de service « *Le projet d'évaluation au lycée général et*

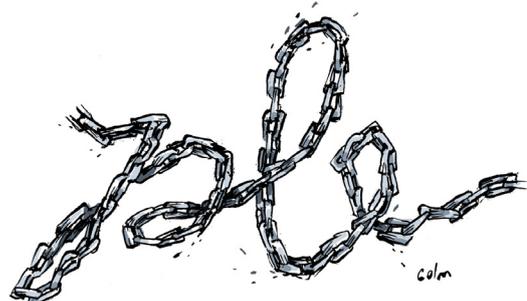
technologique » au BO du 28 août 2025 pour remplacer celle du 28 juillet 2021., au motif de qu'elle entendait « *diminuer la pression sur les élèves* » dont la cause est clairement la réforme Blanquer elle-même.

Le constat était clair et sans appel ! Et il reste encore complètement valable aujourd'hui !

Pour le SNFOLC, il n'y a pas de bon aménagement de la réforme. C'est l'ensemble des réforme Blanquer du lycée et du baccalauréat et Parcoursup qu'il faut abroger et rétablir le baccalauréat premier grade universitaire avec des épreuves nationales, disciplinaires, terminales et anonymes, seule manière « *qu'il n'y ait pas de doute sur la valeur du diplôme* ». Pour « *s'assurer que les élèves qu'on envoie vers l'enseignement supérieur ont bien les aptitudes et les capacités pour suivre* », il faudrait que tous les élèves puissent bénéficier de tous les enseignements et ce alors qu'il manque 2500 professeurs de l'aveu même de la ministre.

C'est la question du budget qui est posée, c'est l'ensemble de la politique de désagrégation de l'École publique de Macron qu'il faut combattre.

Le SNFOLC appelle les enseignants à se réunir sans attendre à prendre position comme en 2021 pour rejeter une nouvelle fois ce PLE qui attaque frontalement leur liberté pédagogique et loin de les protéger, les expose aux pressions aussi bien des directions d'établissement, que des parents d'élèves ou des élèves eux-mêmes. Loin de constituer une garantie juridique « *protectrice* », ce nouveau PLE constitue un document qui sera attaqué juridiquement comme facteur d'inégalités de traitement entre les élèves et les candidats puisque chaque lycée édicterait ses propres règles sans en avoir l'autorité ni les compétences juridiques. Les décisions des conseils de disciplines sont contestées en appel, alors il en sera autant des PLE d'établissement pour les parents procéduriers !



COMME EN 2021, IL N'Y A PAS DE BON PLE ! ABROGATION DE LA RÉFORME BLANQUER

En 2021, le SNFOLC écrivait « *Il n'y a pas de bon projet local d'Évaluation* » :

Non, le PLE ne remplacera pas les épreuves terminales anonymes. Non, il ne redonnera pas sa valeur nationale au baccalauréat. Il ne peut conduire qu'à renforcer la concurrence entre les établissements aux dépens de la santé des enseignants et, qui plus est, en les rendant responsables de leur propre épuisement ! Le SNFOLC appelle les personnels à se réunir en heure d'information syndicale ou en AG, à défendre pied à pied leur liberté pédagogique et à prendre position contre le projet local d'évaluation. Les réunions prévues pour élaborer le PLE doivent être l'occasion de réaffirmer le refus de la réforme Blanquer du lycée, le refus de s'inscrire dans le projet local d'évaluation, le refus de faire son propre malheur !

Le SNFOLC revendique le respect de la liberté pédagogique, le rétablissement du baccalauréat et de ses épreuves terminales nationales et anonymes.

La note de service Borne sur le PLE 2025 enfonce le clou de la territorialisation, de l'atomisation du lycée, de la surcharge de travail, de la pression sur les enseignants. Elle expose encore davantage les personnels enseignants, mais aussi de direction, à la pression des parents d'élèves et à la judiciarisation de la moindre contestation.

Territorialisation/ atomisation de l'éducation nationale

« *Le projet d'évaluation est élaboré dans chaque établissement par l'équipe pédagogique et réinterrogé chaque année entre la rentrée scolaire et la première période de vacances* ».

Toujours plus de réunions

« *Le cadre, une fois défini dans les conseils d'enseignement, est validé chaque année par le conseil pédagogique, puis présenté au conseil d'administration, idéalement en début d'année scolaire* ».

« *Chaque année, un temps dédié est consacré, dans chaque établissement, à l'actualisation éventuelle et au suivi de la mise en œuvre du projet d'évaluation* ».

Toujours moins de liberté pédagogique

« *Le projet d'évaluation précise la place et le rôle des différents types d'évaluation mis en place dans chaque lycée en rappelant leurs objectifs propres* ».

« *Le projet d'évaluation précise les attendus dans chaque discipline, en accord avec les compétences et référentiels identifiés dans les programmes. Il permet à tous les élèves d'être évalués selon des critères connus à l'avance, partagés au sein des équipes pédagogiques. L'évaluation doit être juste, explicite, cohérente avec les apprentissages réalisés et adaptée aux objectifs fixés* ».

Toujours plus de travail

Une usine à gaz

« *Tous les résultats des évaluations n'ont donc pas vocation à entrer dans les moyennes périodiques et annuelles de l'élève (...). Il convient dès lors d'indiquer dans le projet d'évaluation les modalités de prise en compte de ces différentes évaluations, leurs critères, les compétences en jeu, selon les spécificités disciplinaires, en distinguant : les temps d'évaluation diagnostique (...), les principes qui prévalent à l'évaluation formative (...), le cadre de l'évaluation sommative* ».

Organisation d'une « évaluation de rattrapage » dans le cas d'une « moyenne périodique non représentative »

« *Dans le cas où un enseignant considère que la moyenne périodique d'un élève est non représentative à cause de l'absence de certaines notes, le projet d'évaluation précise à quelles conditions et selon quelles modalités des évaluations de rattrapage sont organisées pour l'évaluer au titre de la période concernée* ».

Des évaluations à coefficient 0

« *Les évaluations à coefficient zéro qui ne sont pas comptabilisées dans la moyenne périodique telles que les évaluations diagnostiques ou certaines évaluations formatives* ».

Deux bulletins

« *À cette occasion, il est précisé que les élèves et leur famille sont destinataires, en plus de leur bulletin scolaire, du relevé de l'ensemble des notes de la période considérée pour suivre la scolarité. Une présentation du livret scolaire numérique (LSL) et du relevé de notes du baccalauréat complète l'information* ».

Toujours plus de comptes à rendre pour les enseignants

« *L'évaluation doit être juste, explicite, cohérente avec les apprentissages réalisés et adaptée aux objectifs fixés* ».

« *Le projet d'évaluation précise les situations pour lesquelles la moyenne périodique d'un élève est estimée non représentative et nécessite une remédiation* ».

« *La gestion des situations de fraude lors d'une évaluation relevant du contrôle continu (...) relève de la responsabilité des professeurs et s'exerce dans le cadre défini par le règlement intérieur de l'établissement* ».

« *En cas de fraude. [...] Il appartient au chef d'établissement, en accord avec l'enseignant, de prévoir les suites disciplinaires éventuelles et les conséquences sur l'évaluation concernée (incidence sur la notation de la copie ou nécessité de remédiation)* ».

« *Une présentation, en classe, du projet d'évaluation est faite chaque année par le professeur principal ou par le professeur référent d'un groupe d'élèves. [...] À chaque rentrée scolaire, le projet d'évaluation ainsi que les modalités d'évaluation du baccalauréat sont également présentés aux familles puis mis à disposition de l'ensemble de la communauté éducative, sur les espaces numériques de travail (ENT) et les logiciels de vie scolaire...* ».



Le SNFOLC appelle les personnels à participer aux AG de préparation du 10 septembre, avec les parents d'élèves, les lycéens, les étudiants, pour décider de l'action efficace, par la grève et les blocages, pour gagner sur nos revendications :

- ▶ Retrait du budget de guerre Macron-Bayrou ;
- ▶ Suppression immédiate de la note de service du 28 août 2025 ;
- ▶ Arrêt / abrogation des contre-réformes qui cassent l'école publique, ses enseignements disciplinaires, ses diplômes nationaux, et remettent en cause les statuts et missions des personnels : réforme Blanquer du lycée et du baccalauréat, Parcoursup, Pacte enseignant, Acte 2 de l'école inclusive, « Choc des savoirs » ;
- ▶ Création de tous les postes nécessaires ;
- ▶ Augmentation du point d'indice (+10 % tout de suite !) ;
- ▶ Abrogation de la réforme Macron-Borne des retraites !